

RCS : FREJUS  
Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01041  
Numéro SIREN : 889 603 890  
Nom ou dénomination : 2LJC

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2024 sous le numéro de dépôt 1780

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 000 000		1 000 000	1 000 000			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
<b>Total II</b>	1 000 000		1 000 000	1 000 000			
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances	29 370		29 370		29 370		
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	14 587		14 587	50 630	36 042	71.19	
Charges constatées d'avance (3)							
<b>Total III</b>	43 957		43 957	50 630	6 672	13.18	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 043 957		1 043 957	1 050 630	6 672	0.64	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2023 12	30/06/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 9 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	9 000	9 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	900	900		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	247 537	300 269	52 732	17.56
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	360 753	172 268	188 485	109.41
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	618 189	482 437	135 753	28.14	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	337 089	407 755	70 666	17.33
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	88 678	92 823	4 144	4.46
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		995	995	100.00	
Dettes fiscales et sociales		66 620	66 620	100.00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation:	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	425 768	568 193	142 425	25.07
	Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		1 043 957	1 050 630	6 672	0.64

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

425 768

568 193

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N : 30/06/2023 12			Exercice N-1 : 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
<b>Chiffre d'affaires NET</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>							
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 132	4 552	420	9.22	
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			4 132	4 552	420	9.22	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			4 132	4 552	420	9.22	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/06/2023 12	30/06/2022 12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)	368 129	180 000	188 129	104.52
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>368 129</b>	<b>180 000</b>	<b>188 129</b>	<b>104.52</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	4 476	5 320	843	15.85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	<b>4 476</b>	<b>5 320</b>	<b>843</b>	<b>15.85</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>363 653</b>	<b>174 680</b>	<b>188 972</b>	<b>108.18</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>359 521</b>	<b>170 129</b>	<b>189 392</b>	<b>111.32</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 232	2 139	907	42.40
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>368 129</b>	<b>180 000</b>	<b>188 129</b>	<b>104.52</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>7 376</b>	<b>7 732</b>	<b>356</b>	<b>4.60</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>360 753</b>	<b>172 268</b>	<b>188 485</b>	<b>109.41</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	1 000 000		
TOTAL	1 000 000		
TOTAL GENERAL	1 000 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 000 000	1 000 000
TOTAL			1 000 000	1 000 000
TOTAL GENERAL			1 000 000	1 000 000

### Etat des amortissements

Néant

### Etat des provisions

Néant

### Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	29 370	29 370	
TOTAL	29 370	29 370	

<u>Etat des dettes</u>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	337 089	337 089		
Emprunts et dettes financières divers	50 000	50 000		
Groupe et associés	38 678	38 678		
TOTAL	425 768	425 768		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 380			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	100 650			

**2LJC**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 9 000 euros**  
**Siège social : 56 Route du Plan de la Tour**  
**83120 STE MAXIME**

**889 603 890 RCS FREJUS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 6 DECEMBRE 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 360 753 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	360 753 euros
A titre de dividendes	225 000 euros
Soit 2 500 euros par action	
Le solde	----- 135 753 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 383 290 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 225 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

**Exercice clos le 30 juin 2021** : 75 000 euros, soit 833,33 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 75 000 euros

**Exercice clos le 30 juin 2022** : 225 000 euros, soit 2 500 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 225 000 euros

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 décembre 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**LE PRESENT ACTE EST ETABLI SOUS FORME ELECTRONIQUE A LA DATE DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE.**

*Il est rappelé que conformément à l'article 1366 du Code civil, « l'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier ».*

*Certifié conforme*  
*La Présidente*  
*Laura DI GREGORIO*

